



Betclic arnaque ne veulent pas me payer mes gains

Par **chicocosto**, le **15/05/2008** à **18:52**

voila j ai ouvert un compte sur le site de pari en ligne betclic rnj avais dejaouvert un autre compte sur ce meme site et il ny a jamais eu de probleme concernant le fait de crediter ou debiter celui ci rnhors avec mon nouveau compte j ai voulu crediter mon compte bancaire avec les gains que j ai gagner rnil me demande une copie de ma pieces d identiter rnje leur envoie rnet ensuite il me dise qu ils vont bloquer mes gain ansi que l argent qui ma servi a crediter celui ci c est a dire le miens pour la raison suivante mapieces d identiter est perime en date rnmmais le probleme c est qu au moment des autres operation effectuer sur l autre compte betclic il m avais deja demander une copie de la pieces d identiter celle la meme que j ai envoyer pour le virement refuser et c etait la meme pieces d identiter donc je ne comprend pas rnj estime que c est un abus de pouvoir parceque je leur ai envoyer une copie de mapieces d identiter ainsi que de ma carte bancaire ainsi que d un R I P et de ma carte vital j estime avoir ete plus que conciliant rndonc voila le probleme il ne veulent ni ma payer mes gain ni me rendre mon argnet rnaidez moi s il vous plait rnmerci d avance

Par **gloran**, le **15/05/2008** à **23:34**

Une carte d'identité, même périmée, permet de justifier de son identité, tant que la photo est ressemblante. De plus, la carte nationale d'identité n'est pas obligatoire.rnrnCf ici :
:rn<http://www.cnil.fr/index.php?id=1774>rnrnElle permet même de justifier de son identité pour les élections, conformément à l'empilement des textes suivants :rn- articles R5 et R60 du code électoralrn- arrêté du 19 décembre 2007 pris en application des articles R5 et R60 du code électoral, lequel décrit dans son article 1 les pièces justifiant de l'identité :rn"rn(...)"rn[fluor]1°

Carte nationale d'identité ;
2° Passeport ;
3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
5° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
6° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
7° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
8° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
9° Permis de conduire ;
10° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
11° Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
13° Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

(...)

En règle générale dans les textes de loi, quand on parle de la carte d'identité, c'est périmée ou non. Sinon, le législateur précise toujours "carte d'identité en cours de validité".

Si effectivement vous avez obtenu des gains, et que cette société ne vous les transmet pas sous le prétexte fallacieux d'une carte d'identité périmée, vous pouvez lui envoyer un recommandé AR de mise en demeure de payer sous peine de plainte pour escroquerie article 313-1 du code pénal. Ca fait toujours peur le pénal, et ça permet d'obtenir gain de cause TRES vite, croyez moi. Vérifiez tout de même si les clauses contractuelles ne mentionnaient pas expressément une CNI non-périmée.

Cordialement

Par **frog**, le **15/05/2008** à **23:54**

gloran, vos arguments sont solides, mais vous semblez oublier qu'il s'agit (si je ne m'abuse) d'un site étranger. Or le droit international public est plutôt clair là dessus, on n'impose la loi pénale française qu'aux faits de ses ressortissants agissant à l'étranger et aux ressortissants étrangers se trouvant en France. Mais en aucun cas on ne peut appliquer la loi pénale française à des étrangers agissant à l'étranger (hormis peut-être dans le cas des crimes contre l'humanité).

J'aurais donc tendance à dire qu'on est réduits à se référer aux CGU :

This Agreement is governed by the laws of Malta, whose courts shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute.

Hop, super, on va faire un procès à Malte ? Le soleil, la plage... ;-)

Et aussi :

To protect both the customers and itself against identity fraud, the company reserves the right to request, at any time, satisfactory proof of identity with a photo (copies of a valid passport / identity card and/or any payment cards used) and proof of address (recent utility bill or bank statement). Failure to supply such documentation may result in suspension of the account.

Bref, les CGU exigent une pièce d'identité officielle en cours de validité, sous peine de suspension du compte.

Par **gloran**, le **16/05/2008** à **18:36**

Effectivement ce détail m'avait échappé, pensant qu'il s'agissait d'un site français.

Voilà une bonne raison pour n'utiliser que des sites marchands français, ou des sites étrangers disposant d'une filiale de droit français ayant pignon sur rue (comme Amazon).

Notre ami

devra donc assumer son erreur :)rnrnMerci pour cette précision.

Par **paq**, le **14/01/2009 à 12:25**

je crois bien que c'est toujours le même problème déposer tout va bien retirer c'est la katta en espérant que tout s'arrange pour ma part cela fait plus d'un mois que j'attends mon virement avec à chaque question une démarche à faire et des éléments à fournir (identité relever bancaire arn numéro je sais pas quoi de mon conseiller)cela fait un peu douter apparemment nous sommes nombreux dans ce cas rnrn et si jamais ce retrait venait à se réaliser faite moi confiance je vous le ferais savoir (paquet) (au cas où vous auriez la bonté de me prendre comme parrain)rn rn ça sera toujours ça de récupérer bonne soirée à toute et à tous

Par **gloran**, le **14/01/2009 à 20:02**

La personne ayant lancé le fil de discussion a fait l'erreur d'utiliser un site internet étranger - sauf à avoir vécu sur une île déserte, tout le monde sait désormais que c'est à ses risques et périls, et qu'il est préférable de faire confiance aux commerçants français ou ayant siège social et locaux en France, qu'ils soient réels ou virtuels, la loi française, protectrice, s'applique alors.

Par **paq**, le **14/01/2009 à 20:47**

je crois savoir quand fin 2009 début 2010 les sites de pariétrangers vont être autorisés et reconnus donc il est de leur intérêt de jouer le jeu et de fidéliser leur parieur le jour où une entreprise française sérieuse et fiable prendra des paris en ligne là je ne demande qu'à voir

Par **gloran**, le **14/01/2009 à 21:44**

Ne mélangez pas tout. Les sites seront autorisés au sens de la fin du monopole de la Française des jeux.rnrnCe qui n'a rien à voir avec le fait qu'un site arnaquera ses joueurs, ou appliquera des lois d'un pays, lois qui ne sont pas aussi favorables au consommateur que les nôtres.rnrnCe sont deux choses différentes, la première à voir avec l'État et les impôts payés par ces sites, l'autre concerne la relation au consommateur.

Par **paq**, le **15/01/2009 à 18:13**

je vous remercie pour le temps passé à essayer de mettre un peu de lumière à nos petits tracas
bonne soirée à +

Par olive1712, le 12/02/2009 à 15:47

Bonjourrnj'ai déjà jouer et gagner ou perdu sur betclic et il n'y a jamais eu aucun problème.rnrnsi elle a un permis de conduire..... (cela passe aussi)rnll n'a qu'à donner une piece d'identité valable..... c'est aussi pour protéger et éviter qu'une autre personne mal intentionnée retire les gains.....rnrnEt en france ou pas..... les commerces escroquent aussi les gens.....rnJ'ai acheté un insert de cheminée dans une entreprise ayant pignon sur rue en france... (le fabricant est français)..... rn3 mois de retard et le produit une fois arrivé n'était pas conforme à ma demande (taille trop grande)..... c'est pour le mettre dans une cheminée existante.rnrnAlors le fait d'être en France protège des escroqueries? (c'est à se demander pourquoi le délit existe dans le code pénal!!!!)

Par KACIME14200, le 12/02/2009 à 18:03

Votre compte a été fermé par BetClic pour raisons de sécurité. Si vous envisagez d'ouvrir un nouveau compte, nous vous recommandons de contacter le Service Clients. rnFermer rnrnrnrnrnrnrnrnbetclic a fermer mom compte rnpourquoi?rnet on sont passer mai 50 000€ que j'avez?rnstephane de betclic HELP PLS

Par KACIME14200, le 12/02/2009 à 18:05

Votre compte a été fermé par BetClic pour raisons de sécurité. Si vous envisagez d'ouvrir un nouveau compte, nous vous recommandons de contacter le Service Clients. rnFermer rnrnrnrnrnrnrnrnbetclic a fermer mom compte rnpourquoi?rnet on sont passer mai 50 000€ que j'avez?rnstephane de betclic HELP PLS

Par KACIME14200, le 12/02/2009 à 18:06

[s]Votre compte a été fermé par BetClic pour raisons de sécurité. Si vous envisagez d'ouvrir un nouveau compte, nous vous recommandons de contacter le Service Clients. rnFermer rnrnrnrnrnrnrnrnrn[fluo]betclic a fermer mom compte rnpourquoi?rnet on sont passer mai 50 000€ que j'avez?rnstephane de betclic HELP PLS[/fluo][s]

Par KACIME14200, le 12/02/2009 à 19:21

merci pour la reponce rnmai g une autre question rn rncombien de temps sa va prendre pour la reouverture de mom compte ?rn rn rn rnBonsoir Sadok, rn rnMerci pour votre email. rn rnVotre compte est effectivement suspendu car, en accord avec la législation, nous sommes dans l'obligation de vérifier l'origine et le bien fondé de vos gains. rn rnUne fois ces vérifications effectuées et si leurs conclusions sont satisfaisantes, nous rouvrirons votre

compte et procéderons au transfert de vos gains. rn rnJe vous souhaite une excellente soirée.
rn rnStéphane, rnService clients BetClic. rnAfin de nous aider à améliorer notre service, nous
vous invitons à participer à notre courte enquête de satisfaction. rn rnVotre question du
12/02/2009 à 11:46 rn rnbonjours je me presante mr.g le pseudo KACIME14200 rn
rnMom compte a ette fermer alors que javer 50000 € donc je voudrai rn rnsavoir la raison de
ma fermeture de mom compte , et recuperai mes 50000 rn€ rn rnmerci de bien vouloir me
repondre .salutation

Par **gloran**, le **12/02/2009** à **23:53**

Il est certain que pour un gain de 50 000 euros, ça n'est pas anormal que le site internet
procède à un minimum de vérifications. Ca n'est quand même pas comme gagner un poulet
rôti à la fête forraine.rnrnMaintenant, je trouve exceptionnel qu'un joueur écrive des courriers
électroniques dans un français aussi médiocre, avec une quantité de fautes d'orthographe
digne d'un gamin de 3 ans ayant boudé tous ses cours en maternel ... et encore. Pauvre
France. Comme quoi on peut gagner 50 000 euros au jeu sans en devenir plus instruit pour
autant. rnrnMerci l'école de la République pour ces démonstration de la qualité de ton
enseignement ces 30 dernières années.

Par **KACIME14200**, le **14/02/2009** à **14:42**

bonjours a tous rnrnrnrnje tient a dire que betclic a presque régler mon problème donc betclic
va me donnez mes 50000€ des que leur verification serrons faiternrn merci betclic

Par **stubborn6**, le **15/02/2009** à **17:47**

bjr, J'ai voulu faire un retrait chez Betclic et malgré 4 courriers et 3 fax et toujours rien, c'est
bizarre combien les courriers et les fax se perdent chez Betclic et ce Stépahane, il semble très
peu compétent, c'est de l'arnaque d'autant plus qu'ils sont basé soit en angleterre soit à Malte,
c'est pratique pour arnaquer les français!

Par **KACIME14200**, le **18/02/2009** à **08:58**

bonjour a tous rnrnBETCLIC et une vrai arnaque de 50 000€ je suis passer a 00€ car betclic
rouvre mon compte après des interminable verification mai je ne peut pas les retirer et comme
un con pour patienter j'ai jouer et j'ai perdu, et bien sur plus de mail de betclic rnrn BETCLIC
UNE VRAI ARNARQUE

Par **KACIME14200**, le **18/02/2009** à **14:58**

j'ai voulu prendre mon argent donc betcllic ferme mon compte pour verification mai des que leur verification est finie ils me dise désolé mes d'autre analyse de vos gains sont en cour de verife et après ils me ré ouvres mon compte mai je pas faire de retrai pour une troisième verification donc moi pour patienter je joue et a ct heure ci g que 670 € 145 paries mai je ne peut toujours pas faire de retrai c comme ci que je jouer en demo . mdr rn rnDonc conclusion BETCLIC ET DE LA GROSSE ARNAQUE.

Par **ino**, le **25/02/2009** à **21:25**

Bonjour,rnJe confirme que betcllic c'est une vrai arnaque et je vais de ce pas porter plainte.rnImaginer après mainte pari j'ai gagner 200 euros comme d'habitude il demande des justificatifs que je leur fourni ils disent qu'il ne vont pas verser car le prénom qui a été enregistré est Prenom et pas mon prénom.rnDe vrai connards.

Par **escroke**, le **08/06/2009** à **13:54**

Oui BETCLIC sont des ARNAQUEURS!!!!rnJe peux vous assurer bande de naïfs que Betclic sont mauvais. Quand c'est des petites sommes genre 40 euros, ils remboursent sans problème. mais quand c'est plus gros, tu peux rêver!!!rnJ'ai été parrainé par ma femme qui elle joue souvent sur ce site et reçois effectivement son argent sans problème. Après mon inscription, la première chose que j'ai fait c'est donné ma pièce d'identité dans la rubrique mes documents qui a été validé sans problème.rnJ'ai joué au Mégajackpot (machine à sous) et j'ai gagné le rapid jackpot, un montant de 1750 euros. Depuis, j'ai fait des tentative de retraits, au moins 5, rien, rien, sous prétexte que je n'avais soi-disant pas donné ma pièce d'identité. Je leur écrivais par mail pour expliquer la situation, car je leur faisais confiance mais pas de réponse. Entre temps le montant de mes gains diminuait parce que je les rejouais.rnPire. J'en avais ma claque alors j'ai contacté le service client via le centre d'aide cette fois. Ils m'ont répondu cette fois mais parce que ça les arrangeais. Je m'explique. je leur ai dit que je ne pouvais pas faire de retrait et que quand je voulais transférer de gros fond au poker je ne pouvais pas, parce que mon id n'était pas confirmé (ce qui est vrai). Et là, ILS M'ONT TOUT ARRANGE!!! Comme par hasard! J'ai fait ma demande de retrait, le mail de confirmation ne me demandait pas ma pièce d'identité! rnEt là tu vas me dire pourquoi tu pleurniches, tu devrai être content?!!! Et ben si j'ai la rage c'est parce que aujourd'hui, 5 jours après cette demande, ils me renvoient la fameuse lettre de relance qui dit que si je ne justifie pas mon identité, ils annuleront ma demande retrait!rnEn plus, j'ai des factures en retard à cause de ces conneries, je sais pas comment je vais faire! C'est de ma faute, tu vas me dire, tant que t'as pas les sous dans la main ne les dépense pas!rnHeureusement que j'ai pas gagné les 4 millions promis, t' imagine, tu plaques ton travail et tout et ils te paient pas ces chiens.

Par **nems**, le **27/07/2009** à **21:44**

j'affirme vos propos sur betcllic! si la justice s'en mêle pas alors qu'on se plaint, la justice est don elle même complice! & un beau jour quand les mots & la politesse ne sufise plus à avancer, je fais partis des gens qui emploi la violence quand dernier recours ce que je vais

pas tarder à faire quite à tuer un certains stephane de mrd que beaucoup d'internaute le site sur différent forum à propos de l'arnaque de betclic!!!rn rn je me suis laisser tenté, j'ai mis 30 & 70 euros, en fesant lastuce sur les pub ou des blog quon trouve sur la roulette, en réfléchissant on est gagnant, car avec un peu de math ce qu'on perd en misant en 3 manches en toujour doublé al somme on regagne le tout au 4éme manche!rn rn en mode non réel, j'ai testé pour voir, pendant une heure à peu prés, jusqu'à là, pas d'arnarque, je gagné tous le temps, ex sur la roulette, je mise sr rouge x euro & tant que ça tombe pas sur le rouge je double, puis dés que je gagne je choisi la couleur noir, on gagne tout en sachant que jamais ça tombé plus de 4 ou 5 foi de suite sur la même couleur!rn rn en mode réel, je commence, tout va bien, je fesais que de gagné, ma somme monté petit à petit jusqu'à doublé la somme que j'ai payé, puis au bout de momant j'ai tout perdu & pourquoi?! car par exemple si je misé sur le noir, comme tout hasard, la roulette tombe miraculeusemant à la suite presque 10 foi sur le rouge!!!rn rn hasard, malchance?! ou arnaque qui sous entend que le jeux soit controlé par une personne derrière ou que le jeux en lui même est programé pour qu'il en soit ainsi!rn rn eh bien ma réponse semble justifié grace à un ami d'un proche, il n'est pas créateur de jeux de casino en ligne mais il développeur logiciel informatique, il ma montré que mes soupcon était belle & bien fondé, il a créer lui m^m une roulette & mis en ligne, on testé & il pu me montrer l'arnaque de tous les jeux du m^m type que betclic à travers tout internet!rn rn donc faite passé ce message & ce soit disant stephane il aura des soucis à se faire quand il aura les os brisé quand on le trouvera!

Par **bobrayan**, le **20/06/2010 à 11:45**

Bonjours à tous, voila j'ai un probleme avec betclick et ce, depuis le moi de mars 2010. Mon pseudo est manager30031985, j'avais gagné 80 euros et j'ai effectué un retrait. Mais le problème c'est que j'avais perdu la carte bleu avec laquelle j'ai effectué le retrait, que je n'ai toujours pas reçu. Je contact Stéphane, il me dit que betclick a bien transféré. Je vais contrôler ma banque, et surprise aucuns retrait. Comme pleins de personnes ici, il me demande pleins de papiers, que je leurs fournis (relevais bancaire, attestation de perte de carte bleu et j'en passe...). Puis dernièrement il me sorte que le transfert est effectué, il bloque notre dialogue en me sortant que je doit allé voir ma banque avec le numéro ARN. Mais le problème, c'est que j'ai été voir mon banquier, les assistants, et surtout le DIRECTEUR DE la banque, et personne ne connait ce genre de choses!!! Est-ce que quelqu'un peu m'aider?

Par **vendeurenyescard**, le **19/08/2014 à 18:43**

[fluo]BONJOUR [/fluo]**marque de politesse**rn J'ai des yescard a vendre a prix raisonnable. Pour en connaitre le prix me contacter a : xxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **chabane26**, le **03/11/2016 à 17:58**

Bonjour marque de politesse[smile4]rn rn Betclic c'est le meilleur site pour pérdre de l'argent il vous donne de fausses information en live je vous donne comme exemple le match porto/

bruges date 02/11/2016 porto a marqué la 37e minute sur Betclic a la 90e minute toujours 0/0 j'ai fait un parie sur un nul début de la deuxième mi-temps je me suis rendu compte quand j'ai vu la cote n'arrêter pas de monter a la fin du match et tout suite j'ai eu le réflexe de prendre une prise d'écran pour bien prouver qu'il y a une défaillance et quand j'ai contacté betclic ils m'ont dit qu'on est pas fiable mais c'est bien marqué sur les conditions générales pour résumer BETCLIC c'est des voleurs des escrocs fuyez ce site